



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRAS, le 8 décembre 2022

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Décision concernée : Projet d'arrêté préfectoral instituant des réserves temporaires de pêche pour la période 2023-2028

Dates de consultation : du 17 novembre 2022 au 7 décembre 2022

Résultat de la participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Synthèse des observations du public

Le projet d'arrêté préfectoral instituant des réserves temporaires de pêche pour la période 2023-2028 a été mis à disposition du public du 17 novembre 2022 au 7 décembre 2022 conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été formulée sur le projet d'arrêté mis à disposition du public pendant 21 jours.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral peut être proposé à la signature de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

